

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Valérie De Bue, Ministre de la Fonction publique,
de l'Informatique, de la Simplification administrative,
en charge des allocations familiales, du Tourisme,
du Patrimoine et de la Sécurité routière, concernant

**L'impact du télétravail dû au Covid-19
sur la sécurité routière**

Madame la Ministre,

Le confinement lié à la crise sanitaire du Covid-19 a eu un impact sur notre vie professionnelle et nos habitudes de locomotion. En effet, les déplacements non-essentiels sont devenus interdits, forçant le télétravail à devenir la règle. Dès lors, et en toute logique, nous avons pu observer une réduction de la circulation sur nos routes.

Madame la Ministre, pouvez-vous déjà tirer un premier bilan de l'impact du télétravail dû au Coronavirus sur la sécurité routière? Constatez-vous une diminution des accidents de la route?

Je vous remercie.

Réponse de la Ministre De Bue:

Les chiffres provisoires de l'accidentalité en 2020 sont disponibles à l'heure actuelle uniquement pour les trois premiers mois de l'année. Seules les deux premières semaines du confinement sont donc reprises dans ces statistiques. Ces chiffres partiels mettent toutefois déjà en avant un impact favorable du confinement sur la sécurité routière.

L'évolution du nombre quotidien d'accidents corporels (c'est-à-dire avec tués ou blessés) est marquée par l'entrée de notre pays en confinement. Ainsi, le nombre moyen d'accidents corporels par jour passe de 27 pour la période de janvier au 13 mars, à 6 pour la période du 18 au 31 mars, soit une fréquence d'accidents 4,5 fois moins élevée.

Les données provisoires du deuxième trimestre, disponibles au mois de septembre, nous permettront de voir si le nombre de victimes graves suit la même tendance. La question se pose puisque nous constatons que les accidents survenus durant le confinement se sont montrés plus « graves » qu'en temps normal: le nombre de tués pour 1.000 accidents est ainsi deux fois plus élevé durant les deux dernières semaines de mars que durant le reste du trimestre.

Il s'agit toutefois de données provisoires et d'un premier bilan. Une évaluation plus complète pourra être réalisée dans les prochains mois lorsque nous aurons plus de recul sur la situation.